

INVITATION PRESSE



Grenoble, le 27 mars 2019

Signature du contrat de ruralité de la Communauté de Communes du Trièves

Vendredi 29 mars 2019 à 15h30 – Monestier-de-Clermont

(Communauté de communes - 300 Chemin de Ferrier - Monestier-de-Clermont)

Madame Chloé LOMBARD, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Isère, participera au comité de pilotage Contrat de Ruralité 2019 de la Communauté de Communes du Trièves, le vendredi 29 mars 2019 à 15h30 au siège de la communauté de communes du Trièves à Monestiers- de-Clermont.

A cette occasion, les partenaires (l'État et la Communauté de Communes du Trièves) signeront la convention 2019 du contrat de ruralité.

Les contrats de ruralité ont pour objectifs de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Ils s'articulent autour de 6 axes :

- l'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
- la revitalisation des bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes ;
- l'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme,...) ;
- les mobilités locales et accessibilité au territoire ;
- la transition écologique et énergétique ;
- la cohésion sociale.

Le contrat de ruralité 2019 de la Communauté de Communes du Trièves bénéficiera du concours financier de l'État à hauteur de 327 000€ au titre des fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38